

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-306/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1971 et promotion, au titre de l'année 1971, du personnel des cadres territoriaux.

n° 72-306/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
26 février 1972

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1972

Date du numéro
10 mars 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1971 pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux dont les noms suivent : CORPS DE L'ADMINISTRATION GENERALE A. — CADRE DES COMMIS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS Pour commis principal, 1er échelon Ali Aree Khair, pour compter du 1^{er} janvier 1971 (Service d'hygiène). Abdallah Abdou Abdoulrad dit Djoumai, pour compter du 1er juillet 1971 (Travaux publics). Pour commis de 1re classe, 1er échelon Mahamoud Iman Chil, pour compter du 1er janvier 1971 (Santé). Aden Djama Douale, pour compter du 1er juillet 1971 (Santé). B. — CADRE DES EXPEDITIONNAIRES D'ADMINISTRATION Pour expéditionnaire principal, 1er échelon Abdallah Saïd Turki pour compter du 31 décembre 1971 (Finances). Art. 2.— Sont promus, au titre de l'année 1971, pour Compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires du Territoire dont les noms suivent :